

Certifié conforme à l'acte transmis au contrôle de légalité



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS du Bureau Métropolitain de Dijon Métropole

Séance du jeudi 23 juin 2022

Président : Monsieur REBSAMEN

Secrétaire de séance : Madame BELHADEF

Convocation envoyée le 17 juin 2022

Nombre de membres du Bureau métropolitain : 44

Nombre de membres en exercice : 44

Nombre de présents participant au vote : 32

Nombre de procurations : 5

Membres présents :

Monsieur François REBSAMEN	Monsieur Philippe LEMANCEAU	Monsieur Nicolas SCHOUTITH
Monsieur Pierre PRIBETICH	Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN	Monsieur Gérard HERRMANN
Monsieur Thierry FALCONNET	Monsieur Nicolas BOURNY	Madame Dominique BEGIN-CLAUDET
Madame Nathalie KOENDERS	Madame Céline TONOT	Monsieur Jean DUBUET
Monsieur Rémi DETANG	Madame Nadjoua BELHADEF	Monsieur Patrick CHAPUIS
Madame Sladana ZIVKOVIC	Monsieur Hamid EL HASSOUNI	Monsieur Jacques CARRELET DE LOISY
Monsieur Jean-François DODET	Madame Brigitte POPARD	Monsieur Jean-Michel VERPILLOT
Madame Françoise TENENBAUM	Madame Christine MARTIN	Monsieur Didier RELOT
Monsieur Dominique GRIMPRET	Madame Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	Monsieur Philippe BELLEVILLE
Madame Danielle JUBAN	Monsieur Laurent GOBET	
Monsieur Jean-Claude GIRARD	Madame Dominique MARTIN-GENDRE	
Madame Claire TOMASELLI		

Membres absents :

Monsieur Jean-Patrick MASSON	Monsieur François DESEILLE pouvoir à Madame Marie-Hélène JUILLARD- RANDRIAN
Monsieur Benoît BORDAT	Monsieur Jean-Philippe MOREL pouvoir à Madame Françoise TENENBAUM
Monsieur Denis HAMEAU	Monsieur Antoine HOAREAU pouvoir à Monsieur Pierre PRIBETICH
Madame Karine HUON-SAVINA	Madame Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Monsieur Hamid EL HASSOUNI
Monsieur Lionel SANCHEZ	Monsieur Guillaume RUET pouvoir à Monsieur Nicolas BOURNY
Monsieur Patrick BAUDEMONT	
Madame Monique BAYARD	

OBJET : ECOLOGIE URBAINE ET SERVICES D'INTERET COLLECTIF

Convention de partenariat idealCO « Carrefour des Gestions durables de l'eau »

Les Assises Nationales de l'Assainissement Non Collectif sont devenues en 15 ans l'une des plus importantes manifestations professionnelles françaises dédiées aux collectivités locales et à leurs partenaires sur des problématiques à la fois techniques, réglementaires et méthodologiques de l'assainissement non collectif. En 2020, ces rencontres sont devenues les rencontres nationales de la gestion des eaux à la source au Palais des congrès à Dijon (gestion de l'eau dans le bâtiment et à la parcelle, eaux pluviales, ANC, ReUse, économies d'eau...).

Les 1er et 2 décembre 2021, co-organisée par idealCO et l'ATEP, soutenues par Dijon métropole, le département de la Côte d'Or, l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse et le SDDEA, ces rencontres ont réuni plus de 400 participants en présentiel (32 % de Bourgogne Franche Comté et 68 % du reste de la France). 25 conférences se sont tenues, mobilisant 60 intervenants.

La programmation était articulée autour de conférences courtes et de temps d'échanges sur le salon. Ont également été prévus cette année pour la 1ère fois des temps dédiés à des ateliers sous format collaboration : REXBAR, FAQ, world café ...

Les participants et les exposants, satisfaits de la qualité des échanges, ont proposé aux co-organisateurs d'ancrer ces rencontres nationales à Dijon du fait de l'attractivité de notre collectivité : accessibilité TGV, centre de congrès adapté et facilement accessible en tram, offre hôtelière, cadre de vie agréable, animation (restaurants ...).

En 2022, afin d'élargir les thématiques traitées, idealCO modifie la forme de cette manifestation et organise les 23 et 24 novembre 2022, les « Carrefours des Gestions Durables de l'Eau » au Parc des Expositions de Dijon. Cet évènement est destiné à devenir le pendant de la manifestation organisée par IdealCO chaque année à Rennes, le Carrefour des Gestions Locales de l'Eau (15.000 participants, 400 exposants, 130 conférences). La cible visée à terme par IdealCo serait d'accueillir 2 000 participants, 80 exposants et 50 conférences).

L'objet de cette convention de partenariat est d'associer Dijon Métropole à l'organisation de cette convention sur 2022 par l'attribution d'une participation financière de 20 000 €TTC.

LE BUREAU,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **d'acter** la convention de partenariat entre idealCO et Dijon métropole tel que présentée en annexe,
- **d'autoriser** Monsieur le Président à signer cette convention et tout acte à intervenir pour son application.

SCRUTIN	POUR : 37	ABSTENTION : 0
	CONTRE : 0	NE SE PRONONCE PAS : 0
	DONT 5 PROCURATION(S)	